

CAP Accompagnant Educatif

Petite Enfance (AEPE)

EN ALTERNANCE : contrat de professionnalisation

(Pour les candidats dispensés des épreuves d'enseignement général)



Objectif de la formation Secteur d'activité

- ▶ **Obtenir le « CAP AEPE » : diplôme d'Etat** de niveau V (domaine des spécialités plurivalentes sanitaires et sociales), inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- ▶ Le titulaire du CAP AEPE Enfance est un **professionnel qualifié** qui, par ses différentes activités auprès de l'enfant, contribue à son éducation, et assure en outre l'entretien et l'hygiène de ses différents espaces de vie.
- ▶ Il **peut exercer son activité** en école maternelle, dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), au domicile des parents (assistante familiale), en MAM ou à domicile (assistante maternelle)



Programme de la formation

UNITES PROFESSIONNELLES : 3 blocs de compétence

- ▶ **1** : socle commun aux différents contextes d'exercice professionnel : Accompagner le développement du jeune enfant
Les blocs 2 et 3 sont spécifiques au contexte professionnel (accueil collectif ou individuel)
- ▶ **2** : Exercer son activité en accueil collectif (école maternelle, EAJE, accueil collectif de mineurs)
- ▶ **3** : Exercer son activité en accueil individuel (son domicile, chez les parents, en MAM)

SAVOIRS ASSOCIES : connaissances théoriques de sciences médico-sociales, biologie, nutrition, technologie...

GESTES DE PREMIERS SECOURS ET PRAP



Financement et rémunération

- ▶ **Le financement** et de la formation est assuré par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- ▶ **La rémunération** du salarié en contrat de professionnalisation est indexée sur le SMIC :
 - Moins de 21 ans : 55% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans : 70% du SMIC
 - 26 ans et plus : SMIC
- ▶ **Financement individuel possible (nous consulter)**



Public éligible au contrat de prof

- ▶ Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans
- ▶ Jeunes 18 à 26 ans
- ▶ Bénéficiaires du RSA
- ▶ Bénéficiaires de l'AAH / de l'ASS
- ▶ Personnes ayant déjà bénéficié d'un CUI



Pré-requis Niveau

- ▶ Etre **titulaire d'un diplôme de niveau V ou IV** ou d'une équivalence (dispense d'épreuves des matières générales)
- ▶ Avoir une **première expérience** auprès de jeunes enfants
- ▶ Avoir satisfait aux **tests de vérification des pré-requis** à la formation
- ▶ **Conclure un contrat** avec une structure d'accueil de la petite enfance ou une structure d'intervenants à domicile
- ▶ **Vaccinations** obligatoires à jour



Dates - Durée - Rythme

- ▶ **Contrat** : CDD 1 an
- ▶ **Formation** : sept 2018 à juin 2019
- ▶ **644 heures de formation théorique** réparties sur **10 mois**
- ▶ 1.5 jour par semaine en formation, en alternance avec les périodes en entreprise
- ▶ **Session d'examen** : juin 2019



Lieu : REFLETS Villeneuve-Loubet

2474 RN 7 – Pôle Marina 7
Allée Nolis - 06270 Villeneuve Loubet

Téléphone : 04 93 20 66 40

Fax : 04 92 02 76 24

E-mail : contact@reflets.asso.fr

Vous souhaitez bénéficier d'une prestation de formation ou de conseil ?

Contactez-nous au 04 93 20 66 40

Un conseiller à votre écoute !



2 Place du Général De Gaulle
06800 CAGNES-SUR-MER



04 93 20 66 40
04 92 02 76 24



www.reflets.asso.fr
contact@reflets.asso.fr